

CONDITIONS PARTICULIÈRES PROMOTION .FR

Version en date du 10/09/2010

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE LA PROMOTION

OVH souhaite offrir la possibilité de commander un pack hébergement mutualisé de type "Starter" et d'un nom de domaine .fr à toute personne domiciliée en France métropolitaine désireuse de tester les services d' OVH.

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions contractuelles ont pour objet de définir les termes contractuels applicables à cette promotion. Elles complètent les conditions générales et particulières d'OVH et notamment les conditions générales de service, conditions particulières d'enregistrement, renouvellement transfert d'un nom de domaine et conditions particulières d'hébergement mutualisé.

L'extension .fr est gérée par le registre AFNIC dont le site est afnic.fr. Pour tout enregistrement d'un nom de domaine .fr, le Client s'engage à respecter les dispositions contractuelles imposées par le Registre

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES A LA PROMOTION

Offre valable pour une durée de douze heures du vendredi 10/09/2010 à 12H00:00 (GMT +2) au samedi 11/09/2010 à 00H00:00.

Cette promotion est valable pour toute personne physique ou morale domiciliée en France métropolitaine

Cette offre est limitée à une commande par foyer ou entité légale dans le cadre d'une personne morale. OVH se réserve le droit de procéder à des contrôles et annulera sans préavis toute commande réalisée en violation de cette disposition.

ARTICLE 4 : PROCEDURE DE COMMANDE DANS LE CADRE PROMOTION

Client doit choisir le nom de domaine qu'il souhaite enregistrer avec l'offre d'hébergement starter. Le nom de domaine ne peut être enregistré indépendamment de l'offre d'hébergement mutualisé Starter.

La validation du bon de commande par OVH est subordonnée à la réussite de la procédure de vérification téléphonique effectuée sur le numéro de téléphone fixe ou mobile renseigné par le client dans son identifiant client.

Le Client dispose d'un délai de 14 jours pour valider le bon de commande en entrant sur le site d'OVH le code d'activation reçu lors de l'opération de vérification par téléphone.

A défaut d'activation de la commande dans le délai imparti, OVH procédera à l'annulation de la commande du nom de domaine et de l'hébergement mutualisé associé.

OVH ne garantit pas la disponibilité du nom de domaine choisi par le Client au jour de la validation de son bon de commande. Il appartient au Client de procéder à l'activation de sa commande dans les plus brefs délais à compter de la vérification téléphonique.

A compter de la validation du bon de commande et de la création du nom de domaine et de l'hébergement mutualisé associé, OVH envoie la facture correspondant à la création du service.

ARTICLE 5 : DETAIL DE LA PROMOTION

OVH propose à titre gratuit une offre d'hébergement mutualisé de type STARTER comprenant :

- 20 GB
- 4 TB de trafic
- 100 emails 2GB
- 10 sql perso
- Pas de sql pro
- Pas de possibilité d'associer un certificat SSL
- Pas de multidomaine
- 1000 sous domaines

Le Client dispose d'un nom de domaine .fr et est de ce fait soumis aux termes contractuels d'OVH mais également de la charte de nommage de l'AFNIC:
<http://www.afnic.fr/data/chartes/charte-fr-2010-03-16.pdf>

Le nom de domaine ne peut pas faire l'objet de transfert sortant vers un autre bureau d'enregistrement pendant toute la durée de la relation contractuelle.

Le Client ne peut pas procéder au changement de propriétaire sauf autorisation expresse d'OVH.

Les serveurs DNS associés au nom de domaine .fr enregistré par le Client dans le cadre de la promotion sont gelés pour toute la durée de la relation contractuelle. Le Client ne dispose pas de la faculté de les modifier, ceux-ci ne peuvent renvoyer que vers les serveurs DNS de l'offre mutualisée souscrite dans le cadre de la promotion.

ARTICLE 6 : VERIFICATION D'IDENTITE

OVH se réserve le droit de demander au Client de lui fournir tout document justificatif permettant de vérifier son identité.

A défaut de fourniture des documents requis dans un délai de 7 jours à compter de la demande d'OVH, OVH se réserve le droit de suspendre le service du Client et de procéder à sa

suppression sans retour du Client dans les 7 jours suivants cette suspension.

ARTICLE 7 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

Le Service est souscrit pour une durée initiale de douze (12) mois renouvelable une fois pour une durée identique.

Au terme de la durée initiale, OVH sollicitera le Client pour qu'il confirme le renouvellement pour une nouvelle durée de douze mois. A défaut de confirmation du Client, le Service sera suspendu et l'ensemble des données du Client supprimé à la date d'expiration du Service.

Au terme de cette seconde période de douze mois, le Service ne pourra plus faire l'objet d'un renouvellement par le Client. Celui-ci devra basculer son hébergement Starter sur une offre payante. A défaut, le nom de domaine et l'hébergement Starter seront supprimés à la date d'expiration du Service.